



Compte rendu du conseil municipal

Séances des vendredi 26 et mardi 30 janvier 2007

N° 1/2007

Tous les conseillers sont présents

Elections du maire et des adjoints

Après la démission de notre maire Pierre DROUOT en ce début d'année 2007, le conseil municipal au complet s'est réuni vendredi 26 janvier en soirée pour procéder à l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints.

M. Alain GUILLOT a été élu maire.

Les adjoints sortants ont été réélus dans leur fonction, à savoir :

Mme Marie-Françoise PETITOT : 1ère adjointe

Mme Monique FEVRET : 2ème adjointe

M. Gilles DUTHU : 3ème adjoint

Les délégués et responsables des commissions actuelles restent en poste jusqu'au prochain mandat.

Le conseil municipal a repris son rythme de travail
le mardi 30 janvier à 20 h.

Le Maire ouvre la séance par l'accueil de l'Association SAMARE (*) représentée par Messieurs DE LACLOS et JOUGNOT.

Cette association a deux objectifs :

- la protection de l'environnement
- l'insertion professionnelle de personnes en difficultés légères.

Elle débutera son activité début avril 2007 en proposant différents services aux collectivités locales et aux particuliers. Par exemple : coupe et débardage de bois à destination des chaufferies-bois (plaquettes), collecte des déchets verts avec broyage et dépôt sur des lieux de stockage (compost).

TRAVAUX

- **EDF** : après discussion de la proposition faite par EDF concernant l'installation d'un coffret permanent « branchement forain », le conseil municipal décide de consulter le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Côte-d'Or) afin de savoir si une subvention peut être obtenue pour ces travaux dont le montant s'élève à 1 082 €.

.../...

(*) **SAMARE** : Susciter des Actions en Milieu Agro-forestier par la REinsertion

BOIS

Monsieur Brochard nous a transmis le relevé de martelage et d'estimation de la Coupe 44 située à Fort Julien. La vente de cette coupe est estimée à environ 17 256 €.

La vente de foyards dans la coupe 32 (La Reppe) est prévue au cours du second semestre 2007. A cet effet, tous les affouages devront être terminés à la date du 30 avril 2007. En cas d'impossibilité, les affouagistes concernés devront le signaler au secrétariat de mairie.

La commission des bois signale et rappelle que le débardage doit être effectué, au plus tard, à la fin de la 2ème année de coupe. Par exemple, un affouagiste qui s'inscrit en octobre 2006 devra débarder son bois au plus tard le 30 septembre 2008.

ECOLE

- Ecole maternelle de DAROIS : le champ d'étude établi par l'inspection académique fait apparaître la fermeture de la 3ème classe. Cette mesure entraînera une hausse des effectifs sur les deux classes restantes. Actuellement, la décision de fermeture n'est pas encore arrêtée. Il faut attendre la réunion du conseil départemental de l'éducation nationale qui doit se réunir le 16 février prochain.
- Ecole élémentaire de FRANCHEVILLE : les effectifs de notre école seront encore en hausse. A la prochaine rentrée ils seront de 24 enfants répartis sur 5 niveaux (du CP au CM 2). Face à cette évolution, le conseil municipal étudie les possibilités qui s'offrent à lui pour permettre un accueil optimal des enfants.

Remerciements

Pierre DROUOT a décidé de quitter sa fonction de maire après 30 années de gestion de notre village, auxquelles il convient d'ajouter deux mandats de conseiller municipal.

Pierre totalise ainsi, aujourd'hui, 42 années d' élu. Il s'agit d'une performance exceptionnelle qui mérite d'être saluée et qui sera récompensée par l'attribution d'une médaille d'or communale.

Dans un premier temps, nous adressons toutes nos félicitations et un grand merci à Pierre pour son dévouement sans relâche et son attachement au service de Francheville.

Cette année 2007 sera donc une année d'honneur puisque Pierre ne sera pas seul. Il aura à ses côtés Bernard CORDIER et Gilles DUTHU qui se verront remettre également une médaille : la médaille d'argent communale, décoration qui s'obtient dès 20 années d' élu municipal.

La date sera fixée par le conseil municipal et vous sera communiquée ultérieurement.